



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22 - 26 mars 2010

Rapport sur la promotion de la CIPV et la coopération avec les organisations régionales et internationales concernées

Point 14.1 de l'ordre du jour provisoire

I. Introduction

1. La CIPV reconnaît qu'il est important de maintenir des liens étroits avec les organisations régionales et internationales avec lesquelles elle partage des intérêts communs. La coopération avec ces organisations contribue à faire mieux connaître les finalités et les objectifs de la Convention et à la promouvoir à l'échelon international. Une bonne coopération avec les organisations régionales et internationales permet également de créer des synergies et d'éviter des chevauchements inutiles ou des approches contradictoires dans les domaines d'intérêt commun.
2. Le rapport ci-après porte sur les travaux effectués par le Secrétariat de la CIPV au titre de l'Objectif 6: « Une promotion internationale de la CIPV et une coopération avec les organisations régionales et internationales concernées ». Il présente les activités du Secrétariat ou des représentants de la CMP pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

II. Coopération avec les organisations intergouvernementales

A. Organisation mondiale du commerce (OMC)

3. Le Secrétariat a continué à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), et a participé à toutes les réunions formelles et informelles du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Cette année, un atelier spécial a été consacré aux relations entre le Comité SPS et les trois organisations internationales de normalisation indiquées dans l'Accord SPS. Il a réuni les

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

membres du Comité SPS, les secrétariats des trois organisations internationales de normalisation et les présidents de la Commission du Codex, du Comité SPS et de la CMP. Cette initiative a constitué le premier pas vers de meilleures synergies entre les trois organisations internationales de normalisation et le Secrétariat de l'Accord SPS. Un rapport du Comité SPS de l'OMC est également présenté au point 8.1 de l'ordre du jour.

4. Le Secrétariat a aussi participé, soit directement, soit en recommandant des consultants compétents, aux ateliers régionaux et sous-régionaux du Comité SPS.

B. Convention sur la diversité biologique (CDB)

CDB- Questions générales

5. La coopération entre les Secrétariats de la CIPV et de la CDB est régie par un mémorandum approuvé par ces deux instances et dont la CIMP a pris note à sa sixième session en 2004. Cette coopération fait l'objet de décisions pertinentes de la part des organes directeurs respectifs.

6. Le Secrétariat continue de travailler en liaison avec la CDB. Les domaines d'intérêt communs aux deux conventions sont vastes et les sujets de coopération identifiés dans le programme de travail conjoint n'ont pas tous été couverts.

7. Les deux Secrétariats se sont réunis à Montréal (Canada) en décembre 2009. Un représentant du Secrétariat de la CIPV et le président de la CMP ont pris part à la réunion. Les décisions pertinentes prises par les organes directeurs (les Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité [COP-MOP], la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique [COP] et la CMP) ont été examinées, tandis que le plan de travail conjoint a été étudié et mis à jour. Le Secrétariat de la CDB a été invité à identifier un intervenant compétent pour une communication à la CMP, à sa cinquième session, concernant l'examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde. Le débat a également porté sur la participation des deux Secrétariats à l'Année internationale de la biodiversité 2010 proclamée par les Nations Unies.

8. La CDB compte deux membres auprès du Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire, dont l'un est spécialiste des espèces exotiques envahissantes et l'autre en matière de biosécurité.

9. Le Secrétariat de la CDB souhaite poursuivre sa coopération avec la CIPV comme indiqué dans son rapport présenté au point 8.2 de l'ordre du jour et contenant notamment le programme de travail conjoint de la CDB et de la CIPV.

CDB- Espèces exotiques envahissantes

10. La CDB a organisé un forum de discussion en ligne relatif à la formation du Groupe de liaison sur les espèces exotiques envahissantes. Toutefois, le préavis ayant été court, le Secrétariat de la CIPV n'a pas été en mesure d'y participer. Le rapport de cette conférence n'est pas encore disponible.

CDB- Biosécurité

11. Le Secrétariat continue de travailler en liaison avec la CDB pour les questions relatives à la biosécurité, et il étudie de nouveaux mécanismes de coopération, notamment la participation à des forums de discussion en ligne auxquels la CIPV peut apporter des compétences spécifiques.

12. Le Secrétariat a reçu une demande de la part de la CDB concernant l'utilisation des certificats phytosanitaires pour la communication d'informations sur les organismes vivants modifiés (OVM) dans les envois. La réponse du Secrétariat a été que les certificats phytosanitaires ne devraient être utilisés que pour la communication, entre ONPV, d'informations sur l'état phytosanitaire des envois quant aux organismes nuisibles réglementés. Dans le cas d'un

OVM, ils ne devraient être employés que si celui-ci a été déterminé comme étant un organisme nuisible réglementé.

13. Le Secrétariat a participé à deux forums de discussion en ligne organisés par la CDB. Le premier qui s'est déroulé en mai, portait sur les risques liés aux déplacements transfrontières d'OVM. Des questions ont été posées au Secrétariat au sujet des procédures d'analyse des risques dans le cadre de la CIPV, de la façon dont les OVM se rapportent au concept d'organismes nuisibles, et de certains problèmes spécifiquement liés aux grains. Un fonctionnaire du Secrétariat a participé à ce forum en tant qu'expert. Le second forum en ligne a eu lieu en décembre et a réuni divers experts pour la mise à l'essai d'un projet de feuille de route préparé par le Sous-Groupe de travail du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation et la gestion des risques. Cette feuille de route a fait l'objet d'un examen visant à en vérifier la précision et le niveau d'exhaustivité. Les experts ont été invités à répondre à un questionnaire et à rendre compte de leur expérience dans la mise à l'essai de la feuille de route. Les membres du Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire ont été invités à donner des avis au Secrétariat de la CIPV; cela a été utile dans le cadre de cet exercice. La CDB continuera de travailler à la mise au point de cette feuille de route.

C. Division mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

14. La réunion du Groupe technique sur les zones exemptes et les approches systémiques pour les mouches des fruits (TPFF) a été à nouveau accueillie par la Division mixte FAO/AIEA à Vienne en septembre. Cette division a également fourni un appui administratif à l'organisation de cette réunion et pris en charge les frais de déplacement des participants qui avaient demandé une aide, y compris ceux d'un fonctionnaire du Secrétariat. Par ailleurs, un membre de la Division mixte continue à travailler pour le Groupe technique et a facilité la coordination des programmes FAO/AIEA et de la CIPV. Cette année, un expert de la Division mixte a également participé, en qualité de nouveau membre, au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (TPPT). Un fonctionnaire de la Division mixte s'est rendu auprès du Secrétariat de la CIPV et a été initié à l'utilisation du Portail phytosanitaire international (PPI).

15. Un rapport de l'AIEA est également présenté au point 8.3 de l'ordre du jour.

D. Secrétariat de l'ozone

16. Le Secrétariat de la CIPV a accueilli à Rome, en septembre, une réunion de l'Équipe spéciale sur la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition du Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole de Montréal. L'Équipe spéciale, en consultation avec le Secrétariat de la CIPV, a été invitée à examiner toutes les informations pertinentes, actuellement disponibles, sur l'utilisation du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition, et les émissions connexes; à évaluer les tendances des principales utilisations, les solutions de remplacement disponibles, d'autres possibilités d'atténuation, et les obstacles s'opposant à l'adoption de solutions de remplacement; et à déterminer toute information ou action supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour atteindre ces objectifs.

17. Le rapport de l'Équipe spéciale sur ces questions a été présenté à l'occasion de l'Atelier sur les utilisations du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition, organisé par le Secrétariat de l'ozone et qui s'est tenu à Port Ghalib (Égypte), le 3 novembre 2009, la veille de la vingt et unième réunion des Parties au Protocole de Montréal (MOP-21, 4 - 8 novembre). À cet atelier, tout comme à la MOP-21, ont participé un vice-président de la CPM (Jordanie) et un fonctionnaire du Secrétariat. Les représentants de la CIPV ont présenté une communication sur la recommandation de la CMP concernant le remplacement du bromure de méthyle et la réduction de son utilisation, tandis que les efforts déployés par la communauté phytosanitaire pour réduire les émissions de bromure de méthyle ont été mis en évidence. Certaines parties au Protocole de Montréal ont déjà interdit sur leur territoire, ou

commenceront à le faire, l'utilisation du bromure de méthyle aux fins de la quarantaine et des traitements préalables à l'expédition. Cela devrait faire l'objet d'un suivi de la part des parties contractantes à la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV et le Secrétariat de l'ozone souhaitent poursuivre leur coopération. Le Secrétariat de l'ozone a présenté un résumé des décisions prises par la MOP-21 concernant la coopération future, et des détails sont fournis au point 8.4 de l'ordre du jour.

E. Fonds pour l'élaboration de normes et le développement du commerce

18. Le Secrétariat continue de participer à toutes les réunions du Fonds, auquel il apporte les contributions requises notamment pour l'élaboration et l'approbation de projets. Un atelier de « formation de formateurs » organisé par le Fonds dans le cadre du projet PAN-SPSO (Participation des Nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire), a été animé avec la collaboration du Codex Alimentarius, de l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) et de la CIPV.

19. Le Secrétariat est également intervenu en qualité d'agent d'exécution dans trois projets du Fonds. Des détails concernant ces projets sont donnés dans le rapport du Secrétariat au point 6 de l'ordre du jour.

20. Un rapport sur le Fonds est également présenté au point 8.5 de l'ordre du jour.

F. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et Association internationale du transport aérien (IATA)

21. Le Secrétariat a organisé une réunion conjointe de représentants de l'OACI, de l'IATA, de la CDB et de la CIPV. Le représentant du Programme mondial sur les espèces envahissantes n'a pas pu y assister. Le but de cette réunion était d'étudier la façon dont chaque organisation pourrait contribuer à réduire le déplacement international d'organismes nuisibles par les conteneurs et aéronefs. Le nouveau thème d'une NIMP visant à réduire au minimum les déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs et aéronefs, a notamment été examiné. L'OACI et l'IATA ont déjà des normes qui régissent la propreté des conteneurs, même si elles n'ont pas spécifiquement pour objectif d'empêcher la diffusion d'organismes nuisibles. Ces organisations seront informées de l'avancement de ces travaux, auxquels elles sont convenues de prendre part dans la mesure du possible.

G. Convention sur les armes biologiques ou à toxines

22. Le Secrétariat a participé à deux réunions portant sur le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention. Les débats mettent maintenant l'accent sur la nécessité d'un renforcement coordonné des capacités et des systèmes en vigueur, et cela avec le vif soutien des divers Ministères de la défense et des affaires étrangères dans les pays participants. La plupart de ces activités sont mises en œuvre dans le cadre de programmes bilatéraux, mais des travaux importants sont nécessaires dans le domaine de la coordination et de l'échange d'information.

III. Coopération avec d'autres organismes internationaux

A. Conférence mondiale sur les semences

23. Le Secrétariat a présenté une communication sur les mesures phytosanitaires et le commerce international de semences, lors de la deuxième Conférence mondiale sur les semences qui s'est tenue du 8 au 10 septembre 2009 au siège de la FAO, à Rome. Il a ainsi souligné l'importance de la coopération entre la CIPV et la Fédération mondiale des semences, donné un aperçu des NIMP intéressant le commerce de semences, et répondu à des questions du public concernant les modalités d'élaboration des normes.

B. Congrès forestier mondial

24. Le Secrétariat était représenté à un événement organisé en marge du Congrès forestier mondial, tenu à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2009, et a présenté à cette occasion une communication concernant le guide de bonnes pratiques en matière de santé des forêts, dont il est question au point 12.6 de l'ordre du jour.

C. Initiative « Green Customs »

25. Le Secrétariat a collaboré avec l'initiative « Green Customs » (« Douanes vertes ») et il est convenu de présenter le document « The Green Customs Initiative: Capacity Building for Environmental Security » lors des ateliers régionaux organisés en 2009 pour l'examen des projets de NIMP. L'initiative « Green Customs » est un partenariat de coopération entre organisations internationales et secrétariats, visant à renforcer les capacités des douaniers et autres agents de contrôle aux frontières face au commerce de produits écologiquement sensibles. Le résultat attendu d'une telle coopération est un renforcement des synergies entre les institutions qui opèrent en première ligne aux points frontaliers, notamment les administrations des douanes et de contrôle phytosanitaire. Le Secrétariat de « Green Customs » est accueilli auprès de la Division Technologie, Industrie et Économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-DTIE), à Paris (France). D'autres informations concernant cette initiative sont disponibles à l'adresse <http://www.greencustoms.org>.

D. Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire

26. Ce groupe continue à fournir des avis au Secrétariat sur les questions relatives à l'analyse du risque phytosanitaire intéressant la CIPV. Des autorisations de reproduction ont été demandées et obtenues de plusieurs maisons d'édition pour les références citées dans les manuels de formation et les présentations sur l'analyse du risque phytosanitaire. La version française du Manuel du participant est maintenant disponible sur le PPI à l'adresse <https://www.ippc.int/index.php?id=186208>. Certains membres du Groupe consultatif ont participé en qualité d'experts aux sessions de formation sur l'analyse du risque phytosanitaire, mais d'une façon générale les activités et la coordination de ce groupe ont été réduites au minimum l'an dernier.

E. Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers

27. Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers s'est réuni du 14 au 18 octobre 2009, à Rome. Cette réunion a été consacrée à l'examen des travaux de recherche sur les organismes de quarantaine forestiers, et principalement des études nécessaires à l'appui de l'élaboration de NIMP de la part du Groupe technique sur la quarantaine forestière. À cette réunion ont participé des spécialistes en sciences forestières et des représentants des industries et des organisations nationales et régionales de la protection des végétaux d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique. Plusieurs scientifiques ont présenté des rapports techniques sur les travaux menés en collaboration dans de nombreuses régions du monde.

28. Le groupe a essentiellement débattu de la nécessité de tester les organismes nuisibles associés au bois au niveau Probit 9 pour établir l'efficacité d'un traitement proposé. En réponse à des questions du Groupe technique, le groupe a étudié la résistance de certains organismes nuisibles associés au bois soumis pendant 30 minutes à des traitements thermiques à 56°C, ainsi que l'efficacité de certaines pratiques de production forestière comme le broyage, l'ébranchage et le déchiquetage, pour réduire les risques liés aux organismes nuisibles. Les membres sont convenus d'examiner ces questions et de faire parvenir leurs conclusions avant la prochaine réunion du Groupe technique.

IV. Coopération avec les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)

29. La vingt et unième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux a été accueillie à Entebbe (Ouganda) par le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), de concert avec l'ONPV ougandaise (un rapport de cette réunion est présenté au point 7 de l'ordre du jour).
30. Il est désormais courant que les ORPV assistent le Secrétariat dans l'animation des ateliers régionaux pour l'examen des projets de NIMP. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique (PPPO) ont tous pris part à l'organisation de ces ateliers dans leurs régions.
31. Le Secrétariat continue de travailler avec l'OEPP et avec l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) sur certaines questions techniques relatives au signalement d'organismes nuisibles par le biais des ORPV, aux fins de la mise en œuvre d'un nouveau système de signalement automatisé d'organismes nuisibles. La collaboration avec l'OEPP dans ce domaine couvre notamment la base de données de l'Organisation, le « Plant Protection Thesaurus », en vue de l'incorporation de son système de codification dans la base de données du PPI.
32. La NAPPO, avec l'assistance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, a accueilli en mai 2009, un atelier sur la certification phytosanitaire électronique auquel un fonctionnaire du Secrétariat a participé. Ce sujet fait également l'objet du point 15.1 de l'ordre du jour.
33. La NAPPO a aussi assuré la coordination du groupe d'examen pour la langue espagnole et fourni au Secrétariat le personnel d'appui nécessaire pendant la réunion annuelle de la CMP. Par ailleurs, un fonctionnaire du Secrétariat de la CIPV a participé au colloque de la NAPPO sur les organismes vivants modifiés et la santé des végétaux, et a présenté une communication concernant le point de vue de la CIPV sur l'analyse du risque phytosanitaire associé aux OVM.
34. Le Secrétariat a également travaillé avec l'APPPC à la construction du site web de cette ORPV. L'intention est d'utiliser la fonctionnalité et la technologie du nouveau site du PPI, mais d'avoir un site autonome, doté de sa propre URL. Ces travaux se poursuivront en 2010.
35. Un fonctionnaire du Secrétariat a participé aux réunions annuelles de l'APPPC et de la NAPPO.
36. Le COSAVE (Comité de Sanidad Vegetal del Cono Sur) a rassemblé les observations des membres sur l'un des projets de NIMP présenté pour consultation en 2009.

V. Coopération avec d'autres organes régionaux

A. Comité d'information phytosanitaire de l'Afrique de l'Est (EAPIC)

37. Le Secrétariat a participé à la cinquième réunion de l'EAPIC, tenue à Kigali (Rwanda), et a notamment apporté une contribution dans les domaines suivants: évaluation de la nécessité d'une intervention de la CIPV pour le renforcement des capacités d'utilisation du PPI; établissement d'une liaison avec les points de contact de la CIPV et les rédacteurs du PPI; examen des moyens par lesquels des données pourraient être recueillies à partir du serveur de l'EAPIC et publiées sur le PPI, permettant ainsi aux pays de satisfaire à leurs obligations de signalement d'organismes nuisibles au titre de la CIPV; et étude des possibilités d'expansion du Système actuel de gestion de l'information sur les organismes nuisibles, à la fois en termes de modules additionnels et à l'échelle de l'Afrique.

B. Communauté économique monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

38. Le Secrétariat s'est réuni avec des représentants de la CEMAC. Il a été noté que la participation des membres de la Communauté au sein de la CMP était encore limitée. Le débat a porté sur le rôle potentiel de la CEMAC dans la préparation de ses pays membres en vue de leur participation à la CMP, et pour l'harmonisation des réglementations phytosanitaires au niveau régional.

39. La CMP est invitée à:

1. *Prendre note* du rapport.